

REVUE

DE

LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.

Vol. 1.

MONTREAL, MAI, 1846.

No. 8.

DE LA CODIFICATION DES LOIS DU CANADA.

Les conquêtes que les sociétés modernes nous ont faites dans la politique, les sciences et les arts, l'agriculture, l'industrie et le commerce, ont rendu nécessaire la réformation des vieux codes qui régissaient les sociétés anciennes. Partout l'on a senti l'insuffisance des lois faites pour un ordre d'idées et de choses qui n'existe plus, et le besoin de refondre les anciens systèmes et d'en promulguer de nouveaux, afin de se mettre au niveau des progrès de la civilisation.

Forte de la propagation des principes de la liberté politique, imbuë de l'esprit philosophique qui a tant contribué à notre régénération, la législation moderne a dû tendre universellement à opérer la revision, l'uniformité et la codification des lois. La législation et la civilisation ont dû marcher de pair :—l'une et l'autre ont dû réciproquement s'aider dans leur tendance progressive ; ou plutôt l'une et l'autre n'ont été que la réalisation d'un même résultat, l'amélioration de la condition de l'homme. Ce travail immense est entrepris et se poursuit avec une indicible activité dans tous les états libres de l'Europe et de l'Amérique ; la France a ouvert la carrière et a en quelque sorte accompli sa tâche ; les autres sont à cette heure consciencieusement engagés dans l'œuvre de la reconstruction.

Le Bas-Canada, d'abord colonie française, puis après colonie anglaise, se trouve, à l'égard de son système de lois, dans une position tout-à-fait exceptionnelle. Il n'est peut-être pas un pays au monde soumis à plus de règles de droit, empruntées à des systèmes divers. Les lois publiques et criminelles de l'Angleterre, le régime constitutionnel colonial, le droit civil de la France, tel que modifié par la Coutume de Paris, et tel qu'il existait avant 1763, les ordonnances et les statuts des divers corps législatifs du pays, un très grand nombre de statuts anglais dont les dispositions s'étendent aux colonies, forment les principales pièces de cette babel légale. C'est même une tâche difficile de faire une énumération précise et complète de toutes les lois

RR